



**Suivi des indicateurs relatifs aux
FHVC
Rapport annuel 2023**

Janvier 2025 – version finale

Tables des matières

Liste des acronymes et abréviations.....	2
1. Introduction.....	3
2. HVC de type 1 & 2	4
Suivi des indicateurs pour les AAC 2023 par UFA	4
3. HVC de type 2	6
Suivi des indicateurs pour les AAC 2023 par UFA	6
4. HVC de type 3	9
Suivi des indicateurs pour l'année 2023 par UFA	9
5. HVC de type 4	10
Suivi des indicateurs pour l'année 2023 par UFA	10
6. HVC de type 5 et 6	11
Suivi des indicateurs pour l'année 2023 par UFA	11
7. Annexes.....	13
7.1 Données sur le prélèvement des espèces vulnérables et/ou endémiques	13
7.2 Synthèse des données collectées dans le cadre des rapports SMART/PROGEPP	14
7.3 Synthèse des données collectées dans le cadre des missions de l'USLAB Mimbéli	15
7.4 Suivi de la consommation des produits chimiques et hydrocarbures	16
7.5 Nature des microprojets financés par la CIB en 2023 via le Fonds de Développement Local (FDL) ...	17
7.6 Situation de l'AAC 2023 de l'UFA Pokola.....	18
7.7 Situation de l'AAC 2023 de l'UFA Kabo.....	19
7.8 Situation de l'AAC 2023 de l'UFA Loundougou-Toukoulaka.....	20
7.9 Situation de l'UFE Pikounda	21

Liste des acronymes et abréviations

AAC : Assiette Annuelle de Coupe

CE : Coefficient d'Exploitation

CIB : Congolaise Industrielle du Bois

CITES : Convention on International Trade in Endangered Species

EFIR: Exploitation Forestière à Impact Réduit

FDL : Fonds de Développement Local

FHVC : Forêt à Haute Valeur de Conservation

FSC® : Forest Stewardship Council

GLAD : Global Land Analysis & Discovery

IR : Indice de Reconstitution

IRS : Indice de Reconstitution des Semenciers

MEF: Ministère de l'Économie Forestière

PIKE : Proportion of Illegally Killed Elephants

PROGEPP : Projet de Gestion des Écosystèmes Périphériques du Parc Nouabalé Ndoki

SDC : Série de Développement Communautaire

SMART : Spatial Monitoring and Reporting Tool

UFA : Unité forestière d'Aménagement

UFP : Unité Forestière de Production

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

USLAB : Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage

1. Introduction

La Congolaise industrielle des Bois (CIB) gère cinq UFA certifiées FSC¹. Depuis 2007, la CIB a défini son approche vis-à-vis des Forêts à Haute Valeur pour la Conservation (FHVC) conformément au principe 9 du référentiel FSC[®]. Un document de synthèse intitulé « Identification et gestion des forêts à haute valeur de conservation dans les UFA de la CIB² » (2023) identifie les valeurs de conservation présentes dans nos UFA et détaille les mesures générales de gestion associées. Ce document définit également les indicateurs permettant de suivre l'application et les effets des mesures de gestion pour chaque HVC.

Ce rapport annuel de synthèse présente les données de l'année écoulée pour chacun des indicateurs associés au suivi des FHVC. Ils sont regroupés par types de HVC.

Les seuils pour chaque indicateur ont été fixés sur la base de la littérature scientifique, des mesures de terrain effectuées avant la mise en œuvre des mesures EFIR à la CIB et/ou des pratiques observées dans les autres sociétés certifiées FSC[®] du Bassin du Congo. Ils sont susceptibles d'être revus dans le cadre de l'amélioration continue.

Les cartes de situation des AAC 2023 par rapport aux différentes HVC sont présentées en annexe. Il est à noter qu'aucune nouvelle AAC n'a été ouverte dans l'UFA Mimbéli en 2023. En effet cette année a permis de terminer l'exploitation de la précédente assiette de coupe. Les données de suivi des FHVC relatives à Mimbéli pour 2023, ont donc été reporté dans la version définitive du rapport de 2022.

Concernant l'UFE Pikounda, même si aucune opération d'exploitation ne s'y déroule, une évaluation des FHVC est effectuée annuellement. Ceci est fait par une analyse d'images satellites récentes et par le biais de missions de terrain ponctuelles. Jusqu'à aujourd'hui nous n'y avons relevés aucunes perturbations. Ceci s'explique par le fait que la zone est totalement enclavée et que les activités des populations locales ne se concentrent que sur le cours d'eau bordant l'UFE. Ce cours d'eau est également bordé par une importante zone marécageuse rendant l'accès à la forêt impossible en saison des pluies et très difficile en saison sèche. Pour toute ses raisons, les modalités de suivi des HVC y sont différentes des autres concessions.

¹ Codes de licence : FSC-C014998 / FSC-C128941 / FSC-C104637 / FSC-C156094 / FSC-C005457 / FSC-P001887

² <https://www.olamagri.com/content/dam/olam-agri/products-services/wood-products/forest-concessions/forest-concessions-pdfs/identification-et-gestion-des-fhvc-2022.pdf>

2. HVC de type 1 & 2

HVC 1 : Diversité des espèces

Concentrations de diversité biologique, y compris les espèces endémiques et les espèces rares, menacées ou en voie de disparition, importantes au niveau mondial, régional ou national.

HVC 2 : Ecosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage

Vastes écosystèmes et mosaïques d'écosystèmes à l'échelle du paysage, importants au niveau mondial, régional ou national, et qui abritent des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes selon un modèle naturel de distribution et d'abondance.

Définitions des HVC telles qu'elles sont détaillées dans le Standard FSC® FSC-STD-COG-02-2020 et dans le HCV Resource Network 2013

Suivi des indicateurs pour les AAC 2023 par UFA

Indicateur	Pokola	Kabo	Lound.-T.	Mimbeli-I.	Objectif
Taux de semenciers préservés après exploitation	Données détaillées par essence en annexe				≥ 60 %
Taux des tiges d'avenir préservées après exploitation	98,1%	98,3%	98,5%	n/a	≥ 90 %
Taux de prélèvement des espèces vulnérables/endémiques	Données détaillées par essence en annexe				< 90 %
Taux d'arbres d'essences protégées endommagées par l'exploitation	0 %	0 %	0 %	n/a	< 5 %
Nombre de clairières (baïs et eyangas) affectés par l'exploitation	0	0	0	n/a	= 0
Ratio nb de saisies armes ou pièges/intensité de patrouilles (toutes UFA confondues)	0,54 armes/jour de patrouille			0,18	< 1,5
Nombre de signes de braconnage/km (toutes UFA confondues)	0,008		n/a		< 0,025
Proportion de routes fermées 1 an après la fermeture définitive de l'AAC (AAC 2022)	100 %	100 %	100 %	100%	= 100 %*

Source : Base de données cartographiques & SIG, rapports de contrôles EFIR, rapports de contrôle routes

*Le seuil de 100% de routes fermées doit être visé lorsqu'aucune route spéciale permanente (accès à un village, à une carrière de latérite en activité etc.) n'est laissée ouverte dans l'AAC.

Deux espèces forestières présentes dans nos UFA bénéficient d'une protection légale au niveau national et international (CITES). Il s'agit de l'afroormosia (*Pericopsis elata*) et de l'ébène noir (*Diospyros crassiflora*). L'afroormosia n'est pas exploitée par la CIB et aucun pied n'a été endommagé dans les différentes AAC exploitées en 2023. L'ébène noir est largement répandu et présent à des densités tellement élevées que seuls les pieds d'un

diamètre compris entre 60 et 70 cm sont marqués pour être préservés lors de l'exploitation. Les pieds d'ébène à protéger sont marqués lors du triage.

Les données concernant les saisies d'armes à feu et d'espèces protégées proviennent des rapports synthèse SMART/PROGEPP. Des compléments sont donnés en Annexe.

3. HVC de type 2

HVC 2 : Écosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage

Vastes écosystèmes et mosaïques d'écosystèmes à l'échelle du paysage, importants au niveau mondial, régional ou national, et qui abritent des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes selon un modèle naturel de distribution et d'abondance.

Définitions des HVC telles qu'elles sont détaillées dans le Standard FSC® FSC-STD-COG-02-2020 et dans le HCV Resource Network 2013

Suivi des indicateurs pour les AAC 2023 par UFA

Indicateur	Pokola	Kabo	Lound.-T.	Mimbeli-I.	Objectif
Surfaces affectées par l'agriculture hors des SDC	203 ha	0 ha	12 ha	n/a	= 0 ha
Largeur moyenne des routes principales	N/A	N/A	18 m	n/a	≤ 30 m
Largeur moyenne des routes secondaires	19	17	16	n/a	≤ 28 m
Proportion de l'AAC déboisée pour la construction des routes	1%	1,5%	1,4%	n/a	≤ 2 %
Pourcentage de l'AAC affectées par l'exploitation	4,8%	6,5%	8,7%	n/a	≤ 10 %
Surface moyenne affectée par pied exploité (tous impacts compris)	0,15 ha	0,13 ha	0,11 ha	n/a	≤ 0,20 ha
Nombre de pieds prélevés par ha	0,32	0,51	0,80	n/a	< 2,5

Source : Base de données cartographiques & SIG, rapports de contrôles EFIR, rapports de contrôle routes, rapports de suivi du Programme socio-économique

L'indicateur reprenant les surfaces affectées par l'agriculture hors des Séries de Développement Communautaire (SDC) est calculé à l'échelle de l'UFA et non à l'échelle de l'AAC. Le plan d'aménagement de l'UFA Mimbeli-Ibenga ayant été validé par l'administration en mai 2019, la délimitation des SDC sur le terrain a débuté à cette date et les limites des SDC ne sont pas encore maîtrisée par l'ensemble des habitants de l'UFA. Des champs ont donc été ouverts dans les séries de production avant la matérialisation des limites et seront progressivement abandonnés.

Dans l'UFA Pokola, 49 champs ont été ouverts dans la série de production pour une superficie de 202,82 ha. Ces champs sont situés dans la Série de Production définie dans le Plan d'Aménagement, mais également dans une zone comprise au sein des limites de la Ville de Pokola, créé en 2017 par la Loi 13-2017. Il y a donc une superposition des affectations, le contexte légal de ces changements n'a pas encore été clarifié par les autorités concernées. Cette situation a été communiquée aux autorités et des sensibilisations ont été réalisées au niveau des personnes ayant défriché ces surfaces. En 2020, la CIB a contractualisé le bureau national « Comptoir Juridique Junior » pour mener une mission d'identification des défrichements anarchiques sur l'ensemble de ses UFA et proposer des solutions de résolutions associant l'ensemble des parties prenantes (populations, administration et CIB). Le rapport a été transmis au Ministère de l'Economie Forestière pour analyse et validation.

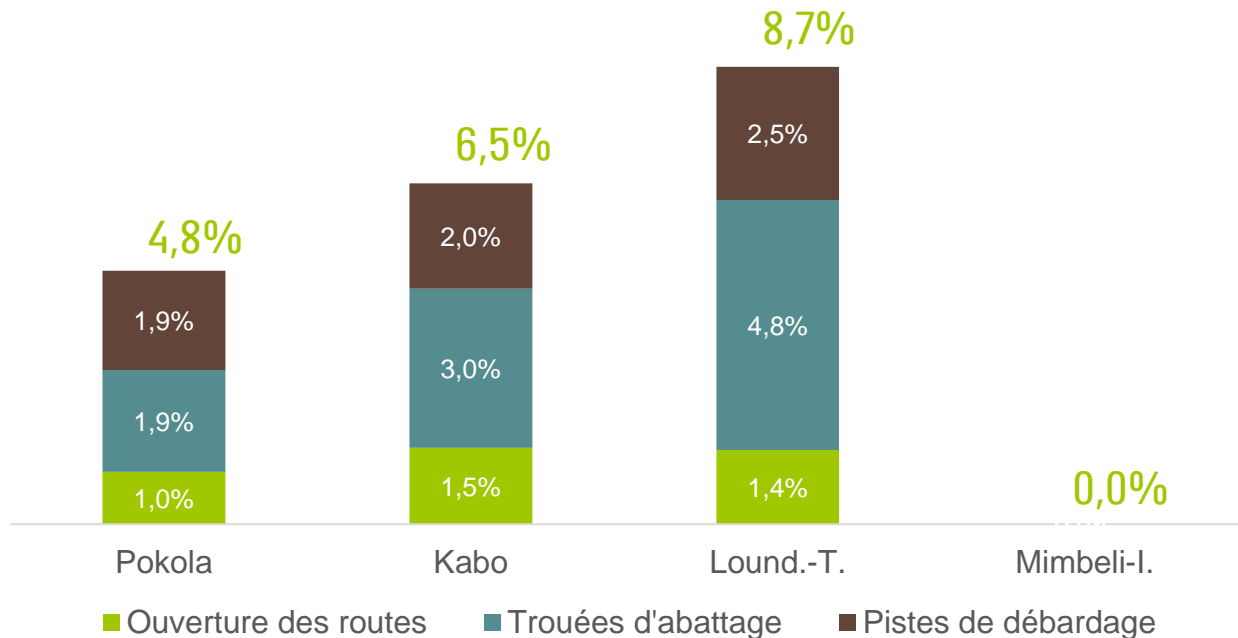
Concernant l'UFA Loundougou-Toukoulaka, il s'agit d'un seul champ autour du campement KAYA. L'information a également été transmise à la brigade des eaux et forêt de Loundougou.

Un suivi par télédétection est effectué depuis 2016 sur l'ensemble des concessions de la CIB par le système d'alerte GLAD de Global Forest Watch³. Aucune perte du couvert arboré constatée en 2023 n'a pu être attribuée de manière certaine à des activités d'origine anthropiques et illégales via ce système, à l'exception des défrichements indiqués ci-dessus.

La largeur maximum des routes forestières est fixée à 33 m dans le Décret 2002-437 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts. Dans les plans d'aménagement des UFA de la CIB, ce maximum est ramené à 30 m pour les routes principales et 28 m pour les routes secondaires. Aucune route principale n'a été ouverte ni réouverte dans les AAC 2023 des UFA Pokola et Kabo. De manière générale, aucune route principale ou secondaire n'a dépassé largeur maximale dans les AAC 2023.

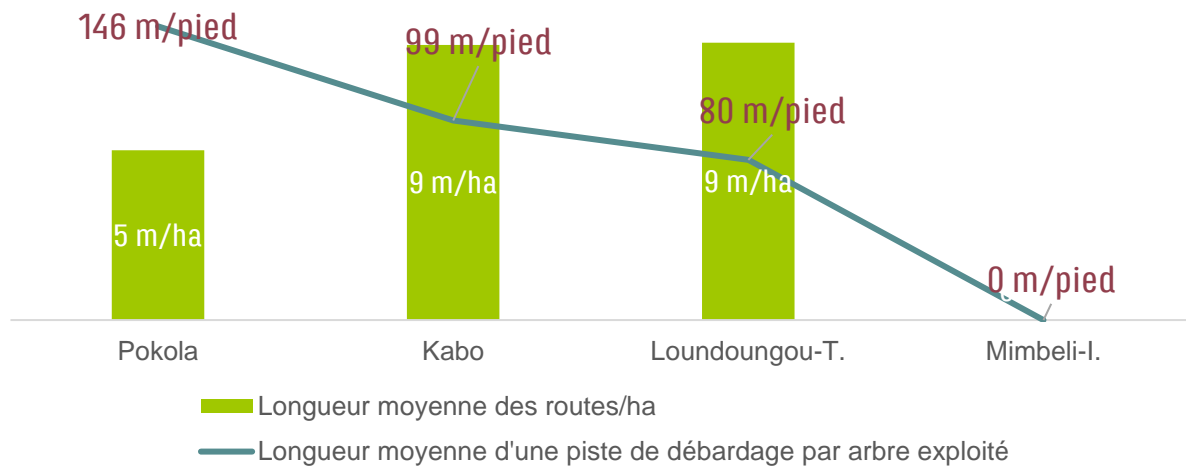
Même si aucune AAC n'a vu sa surface perturbée par les opérations d'exploitation à plus de 10%, on remarque comme les années précédentes que l'impact le plus important est situé sur le chantier de Loundougou. Cela est dû à un impact nettement plus important des trouées d'abattage, qui s'explique par la densité supérieure de pieds abattus (0,80 pieds/ha à Loundougou) par rapport aux autres UFA (moyenne de 0,54 pieds/ha, toutes UFA confondues). Notons cependant que ce nombre reste largement inférieur à la densité maximum de pieds exploitables définie dans le plan d'aménagement (2,5 pieds/ha, calculé à l'échelle des parcelles d'exploitation). Précisons que les AAC 2023 des UFA Pokola et Kabo sont en 2^e rotation, alors que l'AAC 2023 de Loundougou était encore vierge de toute exploitation forestière.

Pourcentage de l'AAC perturbée par l'exploitation forestière



³ <https://www.globalforestwatch.org>

Longueur moyenne de routes par ha et distance moyenne des pistes de débardage



La longueur moyenne des routes par ha dans les AAC 2023 a peu évolué en comparaison des AAC 2022 (9 m/ha vs 9,5 m/ha) dans les UFA de Kabo et Loundougou, et a diminué à Pokola. Cependant on remarque une nette diminution de la distance moyenne de débardage pour le chantier de Kabo, alors qu'elle a nettement augmenté pour le chantier de Pokola et a très légèrement augmentée pour Loundougou.

L'augmentation de la distance de débardage à Pokola s'explique par la faible densité de tiges à prélever, moindre que l'année précédente. Quant à Kabo dont la densité de tiges prélevées est légèrement plus élevée que l'année précédente, il faut également ajouter le facteur environnemental qui justifie la densité plus importante de route ouverte. En effet, tout comme l'assiette de coupe précédente l'AAC 2023 est traversée par de nombreux cours d'eau, qu'il a fallu éviter pour ne pas y construire de franchissements non essentiels. De plus cela a permis de réduire fortement la création des pistes de débardage réduisant ainsi l'impact de l'exploitation sur la forêt dans sa globalité.

Pour ce qui est de l'AAC de Loundougou, il a été décidé d'ouvrir autant de routes que l'AAC précédente, tout en diminuant leur largeur moyenne (16 m en 2023 contre 18 m en 2022). Ceci a permis de construire les routes plus rapidement et d'exploiter la zone le plus efficacement possible. Notons qu'en 2023 la quasi-totalité du personnel de ce chantier a été envoyé dans l'UFA Mimbéli-Ibenga afin de terminer l'exploitation de l'AAC 2022.

4. HVC de type 3

HVC 3 : Ecosystèmes et habitats

Écosystèmes, habitats ou refuges rares, menacés ou en voie de disparition.

Définitions des HVC telles qu'elles sont détaillées dans le Standard FSC® FSC-STD-COG-02-2020 et dans le HCV Resource Network 2013

Suivi des indicateurs pour l'année 2023 par UFA

Indicateur	Pokola	Kabo	Lound.-T.	Mimbeli-I.	Objectif
Nombre d'indices d'exploitation dans les zones tampons des cours d'eau et zones sensibles	0	0	0	0	= 0
Surfaces affectées par l'agriculture hors des SDC	203 ha	0 ha	12 ha	0 ha	= 0 ha

Source : Base de données cartographiques & SIG, rapports de contrôles EFIR, rapports de suivi du Programme socio-économique

Nos différents plans d'aménagement indiquent qu'une zone tampon de 50 m doit être établie en bordure des cours d'eau de plus de 2 mètres de largeur. Aucune exploitation ni aucun dégât d'exploitation dans ces zones tampons n'a été observé dans les différentes assiettes de coupe exploitées en 2023.

Comme indiqué dans le suivi des indicateurs relatifs aux HVC de type 2, des champs ont été ouverts en 2023 dans la série de production de l'UFA Pokola. La situation a été rapportée aux autorités et une étude a été entreprise avec une association nationale afin de trouver une solution satisfaisante et durable pour tous les partenaires.

5. HVC de type 4

HVC 4 : Services écosystémiques

Services écosystémiques de base dans des situations critiques, y compris protection de bassins versants et contrôle de l'érosion des sols et des pentes fragiles.

Définitions des HVC telles qu'elles sont détaillées dans le Standard FSC® FSC-STD-COG-02-2020 et dans le HCV Resource Network 2013

Suivi des indicateurs pour l'année 2023 par UFA

Indicateur	Pokola	Kabo	Lound.-T.	Mimbeli-I.	Objectif
Nombre de franchissements entraînant une érosion et/ou une sédimentation importante	0	0	0	0	= 0
Nombre d'indices d'exploitation dans les zones tampon des cours d'eau et zones sensibles	0	0	0	0	= 0
Nombre de cas de déversements ou de fuites accidentelles de produits chimiques	1	0	0	0	= 0

Source : Base de données cartographiques & SIG, rapports de contrôles EFIR, rapports de contrôle routes, rapports de suivi du Programme socio-économique, rapport du Service QHSE

Les différents franchissements situés sur les routes permanentes ou sur les routes d'exploitation sont régulièrement inspectés par le Programme EFIR et les résultats sont enregistrés dans une base de données.

Comme indiqué pour le suivi des HVC de type 3, aucune exploitation ni aucun dégât d'exploitation dans les zones tampons des cours d'eau et des zones sensibles n'a été observé dans les différentes assiettes de coupe exploitées en 2022.

L'utilisation, le transport et le retraitement des produits chimiques sont suivis par le Service QHSE. Un déversement accidentel a eu lieu en 2023 sur le site de Pokola.

6. HVC de type 5 et 6

HVC 5 : Besoin des communautés

Sites et ressources fondamentaux pour satisfaire aux besoins essentiels des communautés locales ou des populations autochtones (par exemple moyens de subsistance, santé, nutrition, eau, etc.), identifiés par le biais d'un engagement avec ces communautés ou populations autochtones.

HVC 6 : Valeurs culturelles

Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique au niveau mondial ou national, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse/sacrée critique pour la culture des communautés locales ou des populations autochtones identifiés par le biais d'un engagement avec ces communautés locales ou populations autochtones.

Définitions des HVC telles qu'elles sont détaillées dans le Standard FSC® FSC-STD-COG-02-2020 et dans le HCV Resource Network 2013

Suivi des indicateurs pour l'année 2023 par UFA

Indicateur	Pokola	Kabo	Lound.-T.	Mimbeli	Objectif
Nombre de ressources-clés détériorées par l'exploitation dans les AAC	0	0	0	N/A	= 0
Nombre de sites sacrés détériorés par l'exploitation	N/A	N/A	0	N/A	= 0
Nombre de sources d'eau polluées par l'exploitation et utilisées par les populations	0	0	0	N/A	= 0
Nombre de litiges et conflits avec les populations en lien avec ces HVC	0	1	0	5	= 0

Source : Rapports de mission du Programme socio-économique et registre des conflits

Les ressources clés présentes dans les AAC sont identifiées par les populations lors de missions conjointes avec les équipes du service social de la CIB. Les sites-sacrés non répertoriés lors de la rédaction des plans d'aménagement sont également identifiés lors des mêmes missions. Une procédure interne spécifique décrit ce processus : « *Procédure pour l'identification et la protection des ressources clés et des sites sensibles des CLPA* ». Des missions ont été effectuées dans les AAC 2023 des UFA Pokola, Kabo, Loundoungou-Toukoulaka. Aucune ressources-clés ou sites sacrés n'ont été détériorés par l'exploitation en 2023.

Douze sites sacrés ont été identifiés par les populations dans les AAC 2023 sur l'ensemble des UFA (voir graphique ci-dessous). Il s'agit de tombes et d'anciens campements de pêches désignées par les populations locales lors des missions conjointes menées avec le service social. Ces zones ont été délimitées afin d'être préservées lors des activités d'exploitation. Les arbres protégés sont principalement utilisés pour la récolte des chenilles et pour des usages médicinaux. Ils ont eux aussi été choisis par les populations locales et identifiés individuellement à la peinture.

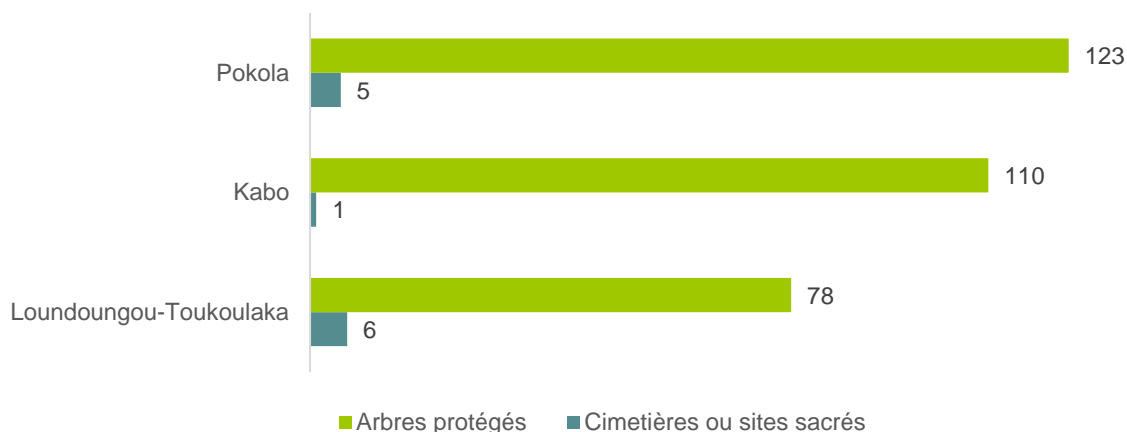
Les populations rurales utilisent fréquemment des sources d'eau pour la boisson ou leurs divers besoins domestiques. Si un problème de qualité de l'eau pouvant trouver son origine dans les activités de la CIB était détecté par les populations ou par la CIB elle-même, une action immédiate serait requise étant donné les risques pour la santé. Aucun problème de ce type n'a été répertorié en 2023. Il est à noter que plusieurs ressources clés et sites sensibles ont été relevés sur l'UFA Mimbéli-Ibenga en 2023, mais ils sont situés dans l'AAC 2024. Ils seront donc détaillés dans le prochain rapport FHVC de 2024.

Concernant les 6 litiges enregistrés en 2023, celui de Kabo, enregistré dans le village de Lémé, concernait une demande de désenclavement de leur village ainsi qu'une demande de dons de bois. Les 5 enregistrés sur l'UFA Mimbéli, concernaient des demandes de dédommagements sur un prélèvement accidentel d'arbre dans une SDC lors de l'ouverture de route pour les villages de Mimbéli et Mindzoukou ; trois réclamations suite à un rituel effectué au prélu de l'ouverture de l'AAC 2024 pour les villages de Limite2 ; Limite1 et Kpéta-Betou; Une demande de réinsertion dans la société d'un membre du village de Berandjokou.

Ces litiges ont tous été résolus et des ententes mutuelles ont pu être ainsi trouvées.

UFA	Nombre des ressources clés (arbres) identifiés par les CLPA	Nombre des sites sensibles (tombe) identifiés par les CLPA
Pokola	123	5
Kabo	110	1
Loundougou-Toukoulaka	78	6

Nombre de ressources clés et sites sacrés identifiés par les populations par UFA



7. Annexes

7.1 Données sur le prélèvement des espèces vulnérables et/ou endémiques

Nom genre	Nom scientifique	UREN	CITES	SOLSA	Pakara					Nobe					L'ouéwengoué / Essékoué					Sikoué / Benga			
					Statut	IR	IRa	CE	Densité	Statut	IR	IRa	CE	Densité	Statut	IR	IRa	CE	Densité	Statut	IR	IRa	CE
Aloué	<i>Phaya arborescens</i>	VU	-	2	2	1	1	41%	1	2	1	27%	1	2	1	1	NDV/0	2	2	1	1	NDV/0	
Ayous	<i>Tapackon scaberrimus</i>	LC	-	2	2	1	1	8%	1	2	1	21%	1	2	1	1	25%	2	2	1	1	NDV/0	
Azobé	<i>Laprea azobé</i>	VU	-	2	2	1	1	5%	1	2	1	24%	1	2	1	1	2%	1	1	1	1	NDV/0	
Binga	<i>Nauvia abietiformis</i>	VU	-	2	2	1	1	43%	1	2	1	33%	1	2	1	1	38%	1	1	1	1	NDV/0	
Boué ciar	<i>Guarea costata</i>	VU	-	2	2	1	1	40%	1	2	1	21%	1	2	1	1	32%	1	1	1	1	NDV/0	
Dobou	<i>Livisa fraxinoides</i>	LC	-	1	1	1	1	0%	1	1	1	0%	2	1	1	1	0%	2	2	1	1	NDV/0	
Doukai	<i>Atyia splendens</i>	VU	-	2	2	1	1	42%	1	1	1	0%	2	1	1	1	53%	2	1	2	2	NDV/0	
Ebène noir	<i>Diospyros crassiflora</i>	EN	III	1				1%	1			1%					8%	1	1	1	1	NDV/0	
Iatandra	<i>Albizia feruginea</i>	VU	-	0	2	1	1	0%	1	1	1	0%		2	1	1	0%	1	1	1	1	EN	
Iréa	<i>Mussa exalta</i>	LC	-	2	1	1	1	48%	1	2	1	66%	1	1	1	1	33%	1	1	1	1	NDV/0	
Koupo	<i>Entandrophragma costata</i>	VU	-	2	1	1	1	3%	1	1	1	9%	1	2	1	1	1%	1	1	1	1	NDV/0	
Makouga	<i>Suberlea congesta</i>	CFP	-	2	4	1	1	27%	2	4	1	24%		4	1	1	56%	2	2	1	1	NDV/0	
Sakoné	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	VU	-	2	2	1	1	57%	1	2	1	60%	1	2	1	1	70%	1	2	1	1	NDV/0	
Sipou	<i>Entandrophragma utile</i>	VU	-	2	2	1	1	30%	1	2	1	44%	1	2	1	1	59%	1	2	1	1	NDV/0	
Tanka	<i>Entandrophragma angolense</i>	VU	-	0	1	1	1	0%	1	1	1	0%	1	2	1	1	0%	1	1	1	1	N/A	
Wenge	<i>Millettia laurentis</i>	EN	-	2	1	1	1	15%	1	1	1	1	21%	1	1	1	1	0%	2				N/A

Classement UICN : CR: en danger critique d'extinction / EN: en danger / VU: vulnérable / LC: préoccupation mineure

CITES : présence dans l'Annexe III

Statut : 0 = non exploité mais potentiellement exploitable dans le futur suivant les conditions du marché / 1 = exploité sur contrat / 2 = régulièrement exploité

Statut : 1: structure favorable / 2: structure plutôt favorable / 3: structure plutôt défavorable / 4: structure défavorable

IR (indice de Recombustion) : 1 IR > 40 % / 2 IR < 40 %

IRa (indice de Recombustion des Semenciers) : 1 IR > 40 % / 2 IR < 40 % / 3 < 40 % / IR < 40 %

Les diamètres de fructification de certaines espèces sont incertains ou sujets à discussion et ne permettent donc pas de calculer IR/IRa pour ces espèces.

CE : Coefficient d'exploitation calculé sur la base du nombre de pépins

Densité : 1: densité > 0,05 t/ha / 2: densité < 0,05 t/ha

Statut :
 0 = Potentiellement exploitable dans le futur, suivant les conditions du marché
 1 = Exploité sur contrat
 2 = Régulièrement exploité

Structure
 1 favorable
 2 plutôt favorable
 3 plutôt défavorable
 4 défavorable
 0 = Non évalué ou espèce absente de la zone

IR
 (en considérant 4 classes ou densité (si DAK à reconstituer))
 1 = Taux de reconstitution > 40%
 2 = Taux de reconstitution < 40%
 0 = Non évalué ou espèce absente de la zone

IRa :
 1 = IRa > 40 %
 2 = IRa < 40 < 60 %
 3 = IRa < 40 %
 0 = Non évalué ou espèce absente de la zone.

CE
 Coefficient d'exploitation, nombre de pépins multiplié par le nombre de pépins exploités

Densité :
 - 1 = Densité > 0,05 t/ha
 - 2 = Densité < 0,05 t/ha
 - 0 = Non évalué ou espèce absente de la zone.

7.2 Synthèse des données collectées dans le cadre des rapports SMART/PROGEPP

Indicateurs	2022	2023
Nombre total d'écogardes déployés en patrouille	66	83
Nombre total de patrouilles réalisées	506	530
Effort de protection (Nombre total d'hommes-jour de patrouille)	3.338	3.354
Nombre d'arrestations	8	20
Nombre de PV dressés	102	95
Ratio arrestations/interpellations	5%	12%
Nombre d'armes saisies	27	23
Nombre de câbles métalliques/nylon saisis	4.516	1.807
Nombre de gibiers protégés saisis	486	89
Nombre de campements de braconniers détruits	56	46
Nombre de carcasses d'éléphants braconnés vues	0	1
PIKE (Nombre carcasses éléphants abattues illégalement/ Nombre total de carcasses éléphants vues)	0 %	100 %
Nombre de signes braconnage/km	0.010	0,008

7.3 Synthèse des données collectées dans le cadre des missions de l'USLAB Mimbeli⁴

Indicateurs	2023
Nombre total d'écogardes déployés en patrouille	21
Nombre total de patrouilles réalisées	30
Effort de protection (Nombre total d'hommes-jour de patrouille)	237
Nombre d'arrestations	1
Nombre de PV dressés	62
Ratio arrestations/interpellations	1%
Nombre d'armes saisies	43
Nombre de câbles métalliques/nylon saisis	540
Nombre de gibiers protégés saisis	654
Nombre de campements de braconniers détruits	7
Nombre de carcasses d'éléphants braconnés vues	0

⁴ En 2023 aucuns écogardes n'avaient été recrutés pour l'USLAB de l'UFA Mimbeli-Ibenga. Mais des opérations de contrôles et sensibilisations ont été menées par 5 agents du Ministère de l'Economie Forestière

7.4 Suivi de la consommation des produits chimiques et hydrocarbures

Type de produit chimique	Consommation en 2022
Peintures	20 158 kg
Vernis	603 kg
Diluants	1 791 kg
Liquide de refroidissement	4 288 l
Sarpagume AF200THM	0 kg
Sarpalo AF200THM	18 125 kg
Emulsion de paraffine (Cérémule)	41 400 kg
Huiles (toutes huiles confondues)	151 936 l
Gasoil	6 388 785 l
Pétrole	18 438 l
Essence super	70 433 l

Source : Services QHSE, magasin général et comptabilité

7.5 Nature des microprojets financés par la CIB en 2023 via le Fonds de Développement Local (FDL)

UFA	Nombre de villages impactés	Nombre de microprojets identifiés	Nombre de microprojets financés	Coût financier (FCFA)	Nature des projets financés
Pokola	0	0	0	0	N/A
Kabo	0	0	0	0	N/A
Loundougou-Toukoulaka	0	0	0	0	N/A

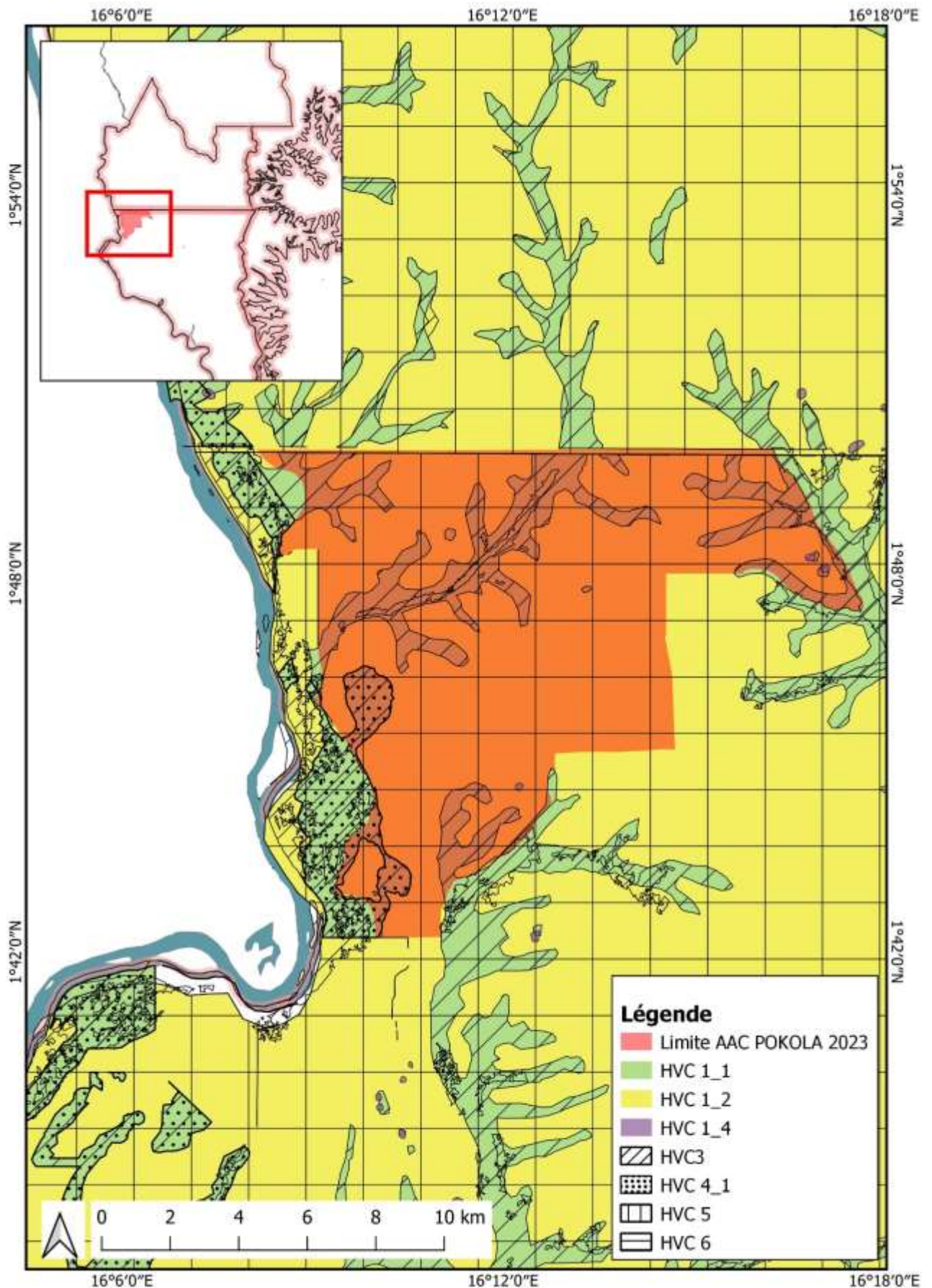
Source : Comptes-rendus des réunions des Conseils de Concertation

Les sessions de comités de concertation se sont tenues pour les UFA Pokola et Kabo, mais les membres du comité ont décidé que l'année 2023 devait être consacrée au suivi des projets débutés l'année précédente. C'est pour cela qu'aucun financement de microprojets n'a eu lieu cette année pour ces deux UFA.

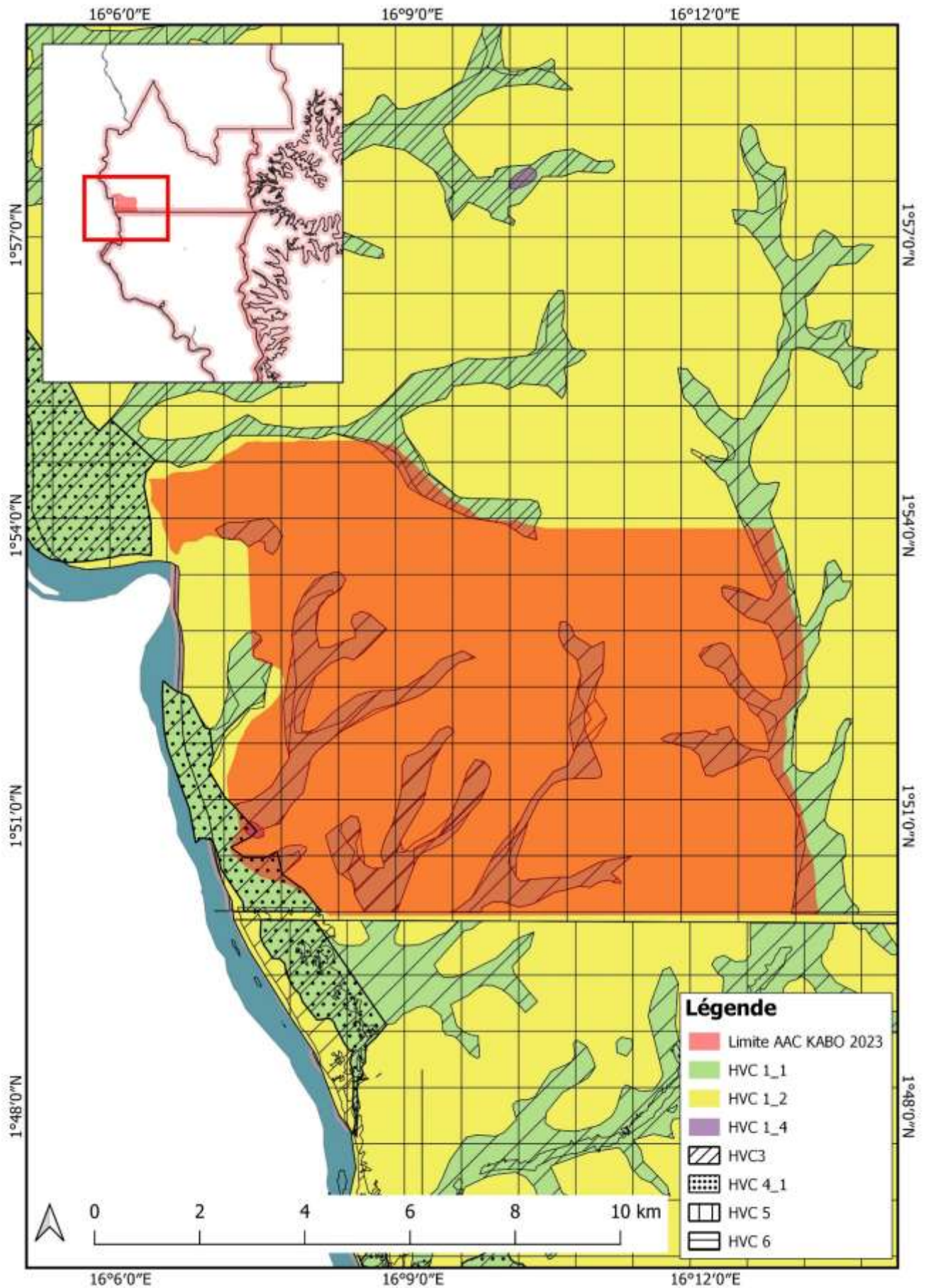
Quant à l'UFA Loundougou-Toukoulaka, la mise en place de la nouvelle équipe du conseil départemental de la Likouala, qui préside le comité de concertation, a retardé la tenue du comité de concertation qui n'a finalement pas eu lieu en 2023.

Le FDL de l'UFA Mimbéli-Ibenga n'a pas encore été créé par les autorités, aucun projet n'a donc pu être mis en place à ce jour.

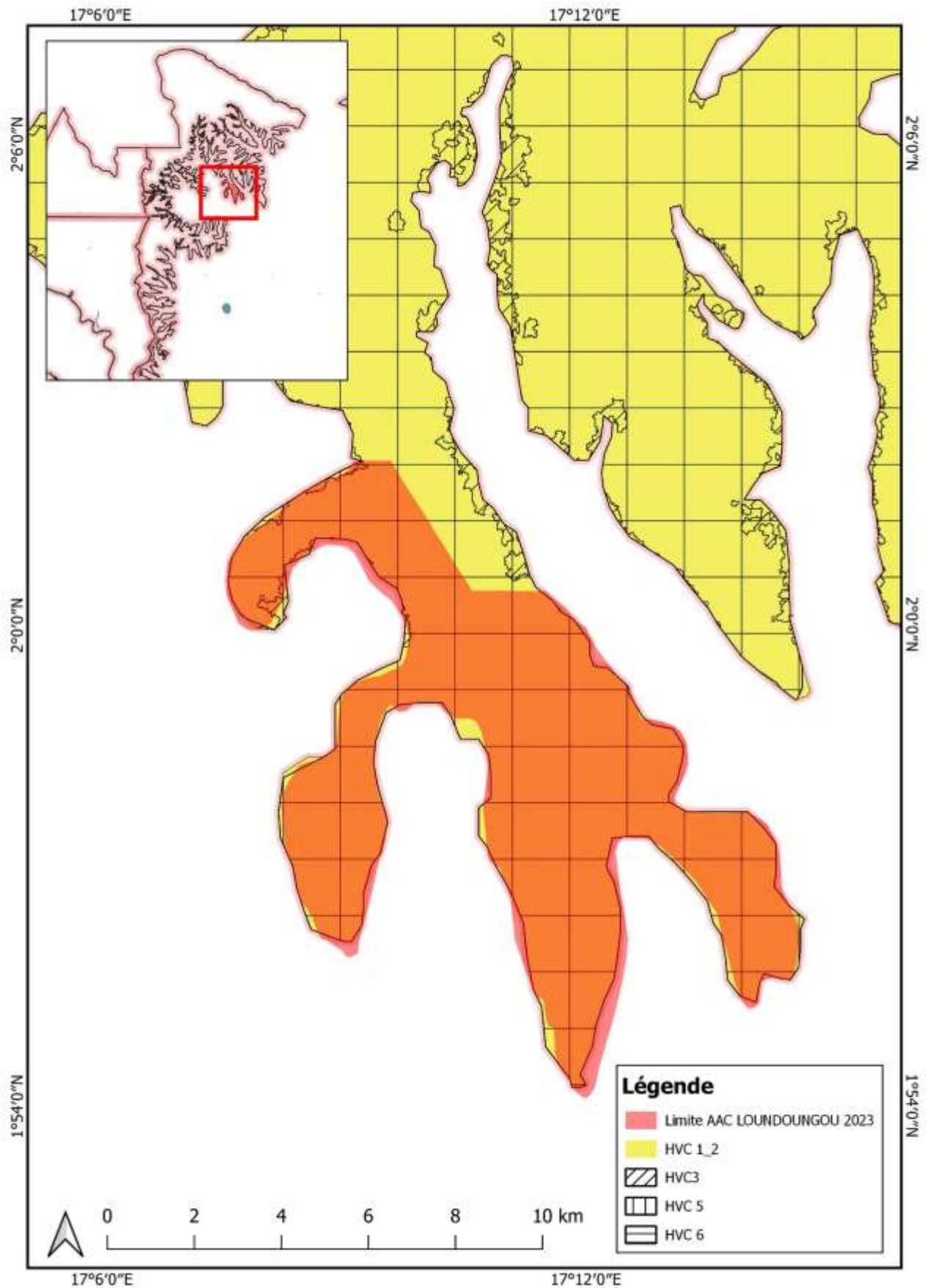
7.6 Situation de l’AAC 2023 de l’UFA Pokola



7.7 Situation de l’AAC 2023 de l’UFA Kabo



7.8 Situation de l’AAC 2023 de l’UFA Loundoungou-Toukoulaka



7.9 Situation de l'UFE Pikounda

